

2018 DAE 44 Subvention (5.400 euros) au Village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leur quartier.

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de proximité et valorisant ainsi les différents quartiers commerçants de la Ville en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs.

Guirlandes lumineuses, plafonds d'étoiles, cercles de lumière, projections scintillantes..., ce sont ainsi plus de 150 rues et places qui s'illuminent grâce aux efforts des commerçants tout en prenant en considération des préoccupations de développement durable, d'économie d'énergie et d'innovation.

Nous avons ainsi décidé, par un vœu de l'exécutif adopté lors du Conseil de Paris des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014, de réduire à sept semaines la durée maximale des illuminations, et d'imposer une extinction à deux heures du matin au plus tard. Nous sommes également particulièrement vigilants à ce que les associations privilégient les ampoules à basse consommation, ce qui a permis à celles-ci de baisser de moitié la consommation d'énergie associée aux illuminations.

Pour les fêtes de fin d'année, l'association des commerçants du Village Daguerre a mis en lumière la rue Daguerre.

Dans ce contexte et en accord avec la mairie d'arrondissement, je vous propose d'attribuer au Village Daguerre situé 54, rue Daguerre, 14e, une subvention de 5.400 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris